

FORUM EN MÉDECINE FAMILIALE 2017
DU 8 AU 11 NOVEMBRE, MONTRÉAL (QUÉBEC)
PROSPECTUS CONDENSÉ À L'INTENTION DES EXPOSANTS



ENDROIT :

PALAIS DES CONGRÈS, Montréal, Québec

HÔTELS DU CONGRÈS : Hôtel Fairmont Le Reine Élisabeth, Le Westin, Intercontinental Montréal

DATES DU CONGRÈS : Du 8 au 11 novembre 2017

DATES DU HALL D'EXPOSITION : Du 9 au 11 novembre 2017

NOMBRE PRÉVU DE PARTICIPANTS : De 3 000 à 4 000 médecins.

Le FMF est le plus grand congrès annuel de formation et le plus grand Hall d'exposition pour les médecins de famille qui attire plus de 3 000 médecins de famille, résidents, étudiants en médecine et autres professionnels de la santé. De plus amples renseignements démographiques et des statistiques régionales sont disponibles par courriel à jmorin@cfpc.ca.

AMÉNAGEMENT DES KIOSQUES : NOMBRE DE KIOSQUES : Plus de 200

Les kiosques de dimension normale de 10 pi X 10 pi comprennent :

- Arrière-plan de 8 pieds avec montants latéraux de 3 pieds;
- Une table drapée de 6 pieds et 2 chaises;
- Six insignes pour les exposants.

Services requis : Le plancher des kiosques doit être recouvert de tapis, faites la commande au fournisseur.

Services facultatifs : L'alimentation électrique, le mobilier additionnel, l'Internet les lecteurs de codes à barres et le matériel audiovisuel peuvent être commandés auprès des fournisseurs officiels.

PRIX DES KIOSQUES : ILS PEUVENT CHANGER SANS PRÉAVIS

Dimension normale d'un kiosque : 10 pi x 10pi ou un multiple de cette superficie.

Kiosques de luxe : 5 895 \$ plus taxes

Kiosques réguliers : 5 455 \$ plus taxes

Îlots/pavillons (400 pieds carrés ou plus) : 22 450 \$ plus taxes

Grands pavillons (500 pieds carrés ou plus) : Sur demande, appelez-nous.

***Associations sans but lucratif et gouvernements : 4 295 \$** plus taxes

***Organisme caritatif, mené par des bénévoles : 1 385 \$** plus taxes

Numéro d'inscription obligatoire

***Mini-espace : 5 pi x 6 pi 1 135 \$** plus taxes

*Aucune réduction pour les paiements anticipés; disponibilité limitée.

MODALITÉS DE PAIEMENT :

Les demandes de contrats doivent nous être envoyées par écrit avec un dépôt de 50 % du paiement et nous acceptons les chèques, les cartes de crédit et les virements bancaires pour confirmer votre kiosque.

Une réduction de 8 % est accordée si votre kiosque est payé en entier avant le 17 février.

N° de TPS est R108078023.

PRIORITÉ DE RÉSERVATION :

L'assignation d'un kiosque se fera selon le système de points de priorité tel que décrit dans le Prospectus des exposants. Le dépôt garantit la réservation et un statut prioritaire quant au choix d'emplacement. Le CMFC se réserve le droit de modifier au besoin les emplacements.

ANNULATIONS : Un dépôt non remboursable de 500 \$ en plus des frais d'annulation :

Du 1^{er} janvier au 9 juin – frais d'annulation de 25 %

Du 10 juin au 4 août – frais d'annulation de 50 %

Du 5 août au 11 novembre – frais d'annulation de 100 %

DATES IMPORTANTES EN 2017 :

Au moment de la réservation : Un dépôt d'au moins 50 % du montant doit être versé dans les 5 jours suivant la réservation.

17 février : Dernière journée pour profiter de la réduction de 8 % accordée pour le paiement hâtif complet.

26 mai : Assignation des kiosques pour les exposants inscrits à l'avance.

Après le 26 mai : Les espaces restants seront attribués au gré des responsables du congrès.

10 juin : Des frais d'annulation de 50 % s'appliquent à partir de cette date. Pour les réservations faites après cette date, le paiement au complet est exigé.

30 juin : Échéance pour soumettre par courriel une description en 40 mots du kiosque d'exposition. Les demandes apparaîtront dans le Guide du Hall d'exposition.

4 août : Des frais d'annulation de 100 % s'appliquent. L'espace qui n'est pas payé au complet à cette date sera considéré vacant et pourra être attribué à d'autres. Il incombe à l'exposant d'annuler tous les autres arrangements pris concernant le congrès, p. ex., réservations d'hôtel, services auprès des fournisseurs officiels, etc.

Septembre : Date limite de préinscription pour les commandes des fournisseurs

15 septembre : Date limite pour être inclus dans le Guide du Hall d'exposition

30 septembre : Une preuve d'assurance est requise

Octobre : Fin des réservations au prix spécial pour le congrès

8 novembre : Les exposants peuvent récupérer leur insigne sur place et monter leurs kiosques

Du 9 au 11 novembre : Dates du congrès

31 décembre 2017 : Un dépôt non remboursable de 500 \$ garantit un kiosque au FMF 2018, du 14 au 17 novembre 2018, à Toronto (ON).

HEURES D'OUVERTURE DU HALL D'EXPOSITION :

Montage : Mercredi 8 novembre : **8 h à 20 h**

Heures d'ouverture : Jeudi 9 novembre : **7 h à 17 h**

Vendredi 10 novembre : **7 h à 16 h**

Samedi 11 novembre : **7 h à 13 h 45**

Démontage : samedi 11 novembre : **14 h à 20 h**

PROSPECTUS | DEMANDE DE LOCATION DE KIOSQUE | PLAN D'AMÉNAGEMENT | FORMULAIRES POUR LES FOURNISSEURS :
Accessible sur le site Web : <http://fmf.cfpc.ca/fr/exposants/prospectus/>
Accessible à partir de juillet : <http://fmf.cfpc.ca/fr/exposants/manuel/>
Accessible sur le site Web : <http://fmf.cfpc.ca/exhibitor/rules/>

PRIX DES MEILLEURS KIOSQUES : Selon les votes des délégués dans trois catégories : Meilleurs représentants dans un kiosque, Meilleur kiosque sur le plan de l'innovation et Kiosque le plus éducatif.

GUIDE DU HALL D'EXPOSITION

Il contient un résumé de 40 mots des produits ou services que vous présenterez. Il sera aussi affiché dans Guide du Hall d'exposition. Envoyez la description par courriel à jmorin@cfpc.ca avant le 30 juin 2017.

MATÉRIEL BILINGUE : Nous recommandons à tous les exposants de présenter leur matériel en français et en anglais.

PERSONNES-RESSOURCES :

Joan Morin, Coordonnatrice du FMF, Chef des exposants

Courriel : jmorin@cfpc.ca **Téléphone :** 905 629-0900 ou

1 800 387-6197, poste 209

Cheryl Selig, Responsable, FMF

Courriel : cselig@cfpc.ca **Téléphone :** 905 629-0900, poste 414

RÈGLES S'APPLIQUANT AU HALL D'EXPOSITION (version abrégée)

Distribution d'échantillons de produits, d'aliments et de boissons

La distribution d'échantillons, quels qu'ils soient, n'est pas permise dans le Hall d'exposition du Forum en médecine familiale sans l'autorisation préalable du CMFC.

Articles de nouveauté et souvenirs publicitaires

Tous les articles de nouveauté et les souvenirs publicitaires doivent être examinés et approuvés par le CMFC.

Prise de commandes

Les exposants qui ne font pas partie du secteur des produits pharmaceutiques peuvent prendre des commandes. Les produits à vendre doivent être ceux mis en marché par les exposants eux-mêmes, sans modification. Les produits et les services doivent être pertinents pour les participants qui ont un intérêt professionnel. Les prix des produits doivent être affichés et facturés en dollars canadiens.

Matériel promotionnel

Les exposants sont responsables d'assurer l'exactitude factuelle du matériel promotionnel et des renseignements sur les produits ou services, de fournir les références et les données scientifiques appropriées et de présenter le tout professionnellement et avec goût.

Conformité au code de l'OMS

Les exposants qui souhaitent faire la promotion de substituts du lait maternel doivent se conformer aux strictes exigences prévues dans le Code international de l'OMS concernant les médias visuels et le matériel à distribuer et ils doivent présenter des exemplaires de leurs messages promotionnels avant d'être acceptés comme exposants.

Études de marché

Tous les sondages doivent être menés à l'intérieur même des kiosques assignés. Les entreprises qui font des études de marché doivent apporter assez de matériel les trois jours du congrès. Des préposés doivent être présents dans les kiosques pendant toutes les heures d'ouverture du Hall d'exposition.

Politique sur la protection des renseignements personnels

La collecte des renseignements personnels des participants est assujettie aux lois sur la protection des renseignements personnels (LPRPDE). Le CMFC ne fournit pas aux exposants la liste des participants. Les listes produites à l'aide des lecteurs de codes à barres contiennent le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse de courriel.

Santé et sécurité

Tous les exposants et les entrepreneurs doivent connaître les règlements en matière de santé et de sécurité en vigueur au Québec et s'y conformer et prendre toutes les précautions raisonnables pour protéger la santé et assurer la sécurité de leurs employés, de leurs fournisseurs et des participants au congrès. Veuillez consulter le site Web pour obtenir des détails.

Assurance-responsabilité et autres assurances

Les exposants doivent souscrire leur propre couverture d'assurance contre le feu, le vol, la responsabilité civile et autres. Les exposants qui choisissent de ne pas utiliser les fournisseurs officiels du congrès doivent s'assurer que les installateurs désignés (autres que le personnel de l'exposant) ont des couvertures d'assurance additionnelles et se conforment aux règlements sur les relations de travail en vigueur dans cette localité. Tous les fournisseurs indépendants doivent avoir une assurance-responsabilité d'au moins 2 millions \$. Une preuve d'assurance doit être soumise au plus tard le 30 septembre 2017.

Sécurité dans le hall d'exposition

Le CMFC assure la sécurité générale dans le Hall d'exposition du début des installations jusqu'à la fin du démontage. Les exposants devraient assurer leur matériel contre la perte ou les dommages durant le congrès. PERSONNE, QU'IL S'AGISSE D'UN EXPOSANT, D'UN FOURNISSEUR OU D'UN PARTICIPANT, N'EST AUTORISÉ À AMENER DES ENFANTS DE MOINS DE 16 ANS DANS LE HALL D'EXPOSITION PENDANT LE MONTAGE OU LE DÉMONTAGE DES KIOSQUES.

Matériel bilingue

Nous recommandons à tous les exposants de présenter leur matériel en français et en anglais.

Modalités et règlements complets

Disponibles sur le site Web du FMF.

Collège des médecins de famille du Canada (CMFC), 2630, avenue Skymark, Mississauga (Ontario) L4W 5A4

Restez au fait des dernières nouvelles sur cette rencontre stimulante affichée sur le site Web du Collège au <http://fmf.cfpc.ca> et dans le *Médecin de famille canadien*.